

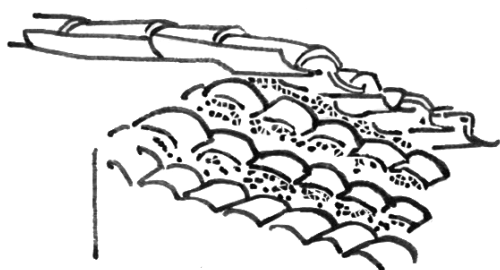
## Les débords de toiture

Les débords de toiture produisent un jeu d'ombres portées sur les façades, parfois très plates, du Haut-de-Cagnes. L'égout du toit des murs gouttereaux et le renflement des rives des murs pignons dessinent une découpe du ciel caractéristique du paysage des rues des centres anciens.

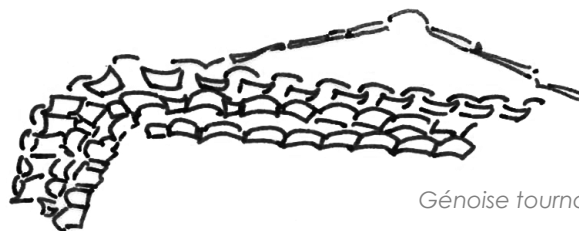
Éléments de composition architecturale des façades, les débords en constituent le couronnement.



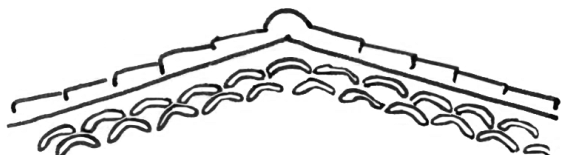
Ville de  
CAGNES-SUR-MER



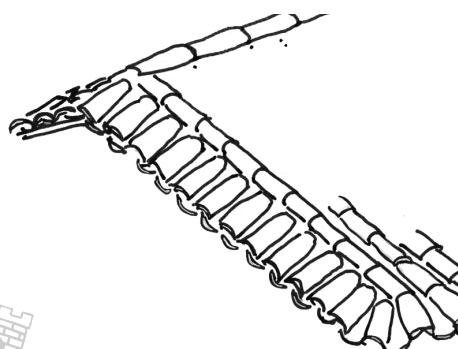
Génoise à trois rangs



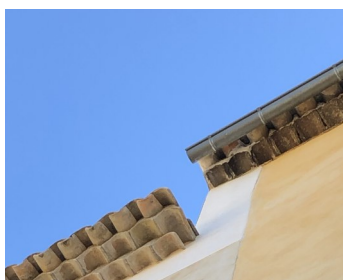
Génoise tournante



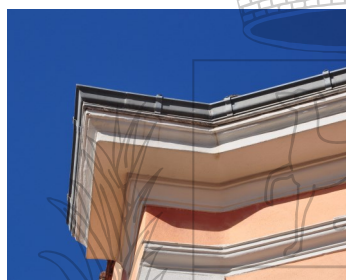
Génoise rampante



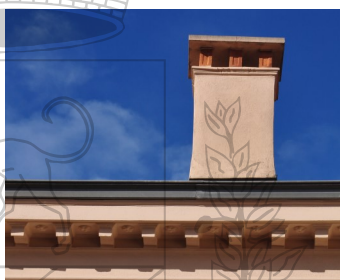
Génoise rampante et tournante



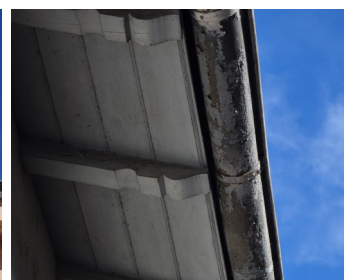
Débord génoise



Corniche en pierre taillées



Corniche en pierre taillées



Débord en queue de vache

## Les débords de toiture

La corniche ou la génoise porte la couverture au-delà du mur pour rejeter l'eau de ruissellement loin de la façade et la protéger des intempéries. D'un point de vue constructif, le traitement de ce débord peut être soit soutenu par la charpente, soit porté par le mur. S'il est soutenu par la charpente, il peut être constitué de chevrons avec voligeage en bois ou mallons de couvert (parefeuille en terre cuite). Les chevrons peuvent apparaître lorsqu'ils dépassent jusqu'au débord du toit (queue de vache).

Il peut aussi prendre l'aspect d'une corniche dite « à l'italienne », en plâtre lissé sur lattis en bois ou canisses.

Dans le cas plus courant des systèmes portés par le mur, nous rencontrons les traditionnelles génoises formées d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal, plus ou moins remplies de mortier. En principe le nombre de rangs était fonction de la hauteur du bâtiment à protéger. Mais la génoise est aussi un élément de décor qui a pris une valeur symbolique : elle exprime le rang social et économique du constructeur. Les maisons modestes ont deux rangs, les propriétaires plus aisés en ont trois, quatre, jusqu'à cinq.

On trouve également des corniches moulurées réalisées en pierre de taille, ou en maçonnerie enduite de plâtre, chaux ou ciment naturel.

### Faire les bons choix

L'état de la toiture doit être vérifié. Remplacez les tuiles et notamment les tuiles de rive endommagées, nettoyez les mousses... Consultez un professionnel qualifié (artisan couvreur ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

Pour la réfection de toiture et de débord, conservez le profil général du bâtiment concerné. La reprise des génoises consiste à piquer le bourrage d'enduit existant, à brosser les éléments de terre cuite avec précaution et à bourrer à nouveau avec l'enduit utilisé pour le traitement de la façade de telle sorte que la tranche des éléments de terre cuite reste apparente.

Les débords de toit protègent les façades mais si la pose de gouttières et de chutes d'eaux pluviales s'impose, ces dernières doivent être positionnées en fonction de la composition de la façade, si possible en limite de celle-ci, avec un tracé rectiligne, sans altérer les éléments de modénatures. Gouttières et chutes d'eaux pluviales seront **en zinc** ou en cuivre. Le zinc est un matériau traditionnel très répandu, qui reste discret une fois patiné et protège naturellement contre l'oxydation. Sa robustesse lui confère une durée de vie de 30 à 50 ans même si il est préférable de mettre en œuvre sur la partie basse un tube en fonte, plus résistant aux chocs.

#### Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

**Il est interdit d'utiliser les matériaux d'imitation et les mises en œuvres non traditionnelles. Par conséquent lors de la mise en œuvre de génoise, il faut proscrire les modules préfabriqués et uniformes et privilégier le réemploi de tuiles anciennes.**



## Patrimoine

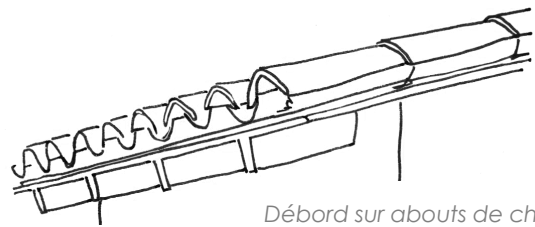
### La technique de la génoise apparaît dans la région dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle

La génoise vient supplanter le traditionnel avant-toit à chevrons débordants, jusque-là très répandu dans l'architecture urbaine, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce sont probablement des maçons venant de Gênes qui ont apporté cette particularité en Provence. Le terme génoise est utilisé sous la forme « genouevese », francisation du provençal « genouevoso », ce qui revient à dire « à la façon de Gênes ». On retrouve les premières descriptions de génoises en Provence vers 1640 dans les archives notariales. La génoise apparaît non pas en milieu urbain, mais dans la campagne et les bourgs de la région.

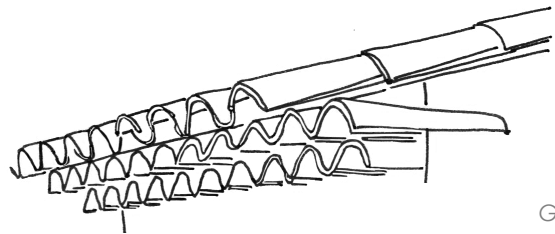


### Le saviez-vous ?

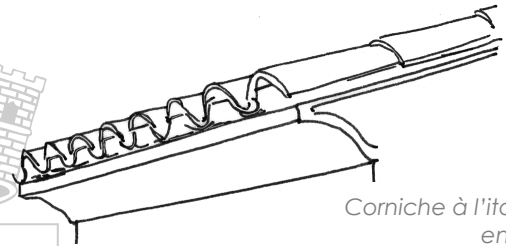
En milieu urbain, les propriétaires privés doivent le plus souvent installer des gouttières pour canaliser les eaux pluviales. Si l'eau est récupérée dans un élément fixe au-dessus du vide, on parle de « gouttière pendante » ou "à l'anglaise", si l'eau est récupérée dans un élément posé sur le mur de façade ou sur une corniche on parle de « chéneau » ou de gouttière à « cimaise ». Depuis leur extrémité, l'eau est ensuite conduite jusqu'en bas de la façade par une « descente » d'eaux pluviales en zinc ou cuivre. Le **PVC**, dont l'aspect plastifié est **inadapté au bâti ancien**, qui ne se patine pas mais **s'abîme**, est **à proscrire**.



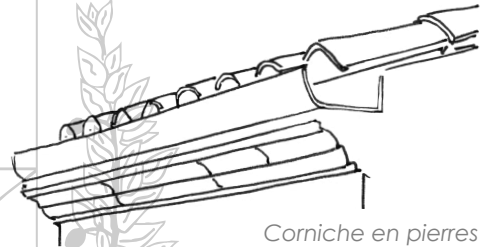
Débord sur abouts de chevrons



Génoise



Corniche à l'italienne en plâtre



Corniche en pierres taillées avec chéneau en zinc



## Energie & Climat

### Une démarche durable

Côté cour ou jardin, profitez des descentes d'eaux pluviales pour récupérer l'eau de pluie : il ne pleut pas souvent à Cagnes-sur-Mer, mais les pluies sont abondantes. Vous pouvez récupérer jusqu'à 600 litres d'eau par m<sup>2</sup> de toiture et par an, pour arroser votre jardin gratuitement tout en économisant la ressource en eau.



### Point réglementaire

- Les travaux de réfection de toiture modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.
- Les gouttières et descentes d'eaux pluviales seront en zinc ou en cuivre et non peintes ; **le PVC est interdit**. Les solins seront engravés et en zinc ou en plomb.
- A l'occasion de travaux de rénovation de toitures, les corniches ou génoises seront restaurées ou restituées.
- Les débords de la toiture tuile sont prescrits pour protéger la façade du ruissellement des eaux de pluie. Les chéneaux sur corniches ou un simple débord sur chevrons sont autorisés au Cros-de-Cagnes mais pas dans le Haut-de-Cagnes, sauf si préexistant.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.



## EN COMPLEMENT DE LA FICHE 13



12 Les toitures en  
tuiles canal

### POUR ALLER PLUS LOIN



01 Les façades  
enduites



04 Modénatures et  
encadrements



05 Les fenêtres



06 Les volets



07 Les portes

+ Lexique technique

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

### LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**  
[www.cagnes-sur-mer.fr](http://www.cagnes-sur-mer.fr)

### Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat  
au 04 93 22 19 45



Ville de Cagnes-sur-Mer